IMT Nuremberg Archives

H - 5045

International Court of Justice

Read 31/1/46

1635-PS

Revue des recherches microscopiques et anatomiques

Page 132

Les glandes thyroïdes de 21 personnes entre 20 et 40 ans qui étaient soi-disant en bonne santé et qui sont mortes subitement ont été examinées. Les glandes thyroïdiennes prélevées immédiatement après la mort ont été soumises en partie à une réaction par vitamine C.

Page 139

Les personnes en question, 19 hommes et 2 femmes ont vécu jusqu'à leur mort pendant plusieurs mois dans des conditions extérieures uniformes, également en ce qui concerne la nourriture. La nourriture absorbée en dernier lieu consistait principalement en hydrocarbone.

Page 142

Pour étayer cette hypothèse il faut mentionner, que les personnes, dont les glandes hypophyses ont été analysées ont souffert avant leur mort d'une émotion phydrique qui se traduisait très fortement par une secrétion interne des glandes.l'Absence de la réaction de vitamine C chez un tiers de nos sujets devra être expliquée par une plus gra émotion ressentie.

Revue de recherches microscopiques et anatomiques
53-102-121, 1943

De l'Institut anatomique de l'Université de Breslau
(Prof. W. Blotevogel)
Recherches comparées concernant la présentation (Darstellung) des glykoges du foie d'après Best et Bauer.

de J. Walraff et M. Bednara-Schöber
(entré le 24.10.42)

Page 103

Produits de remplacement
et méthodes d'examen

Au cours d'une période assez longue de la substance pour expérience a été prélevée sur le foie de 24 adultes en bonne santé, qui sont morts subitement entre 5 et 6 heure du matin. Différentes grandes parties de foie ont été.... recueillies.

Revue des recherches microscopiques et anatomiques
53, 467-582, 1945

Concernant la maturité folléculaire et la formation de corps jaunes et la période de fécondation chez l'homme.

H. Stieve, Président de l'Institut anatomique de Berlin
(entré le 7.1.1943)

.....

H5045 - 0002

H5045 - 0003

Page 577

Résumé des résultats des examens médicaux

Résumé du résultat de mes observations faites sur 123 personnes saines, parmi lesquelles seulement un petit nombre avait été opérées dans la clinique, tandis que la grande majorité des femmes moururent soudainement accidentellement ou pour d'autres raisons ;

Un exemple :

Page 488

Cette femme avait été deux fois mariée, n'avait pas d'enfant..... Après son entrée en prison les règles se sont arrêtées pendant 3 mois.....

Le 6ième jour après le commencement de la menstruation, j'ai trouvé chez cette femme saine, un bon état dd nutrition- la couche de graisse sur l'abdomen avait une épaisseur de 6cm.....
(dissection !)

Page 525

Femme agée de 40 ans.....pendant 6 mois cette femme vivait séparée de son mari... le 6ième jour après le début cette femme mourut subitement.

Revue pour la Cystologie et la microscopie, Vol.3 Cahier 2. 335 ff.
de l'Institut anatomique de l'université de Koenigsberg.

Secrétion des glandes dans la Neurohypophyse

de E. Bargmann
(entré le 29.7.42)

Page 395

Sont soumis à l'examen 10 hypophyses conservées à la température du corps provenant d'éxécutés de 18 à 45 ans

dito Vol.52, cahier 1

Artério-veneose, Anastomosen dans les lèvres et le nez des mammifères

de Walter Kaork

(de l'Institut d'histologie et d'embryologie de l'Université d'Innsbruck, Prof.Juerg Mathies

Remarque au bas de la page 4

Je remercie très sincèrement le Prof.Clara (Leipzig) pour son aimable assitance concernant l'obtention du matériel de recherche.

H5045 - 0004

Page 5 Etre humain (homo sapiens)
---2 éxécutés (33 et 50 ans)
Cheval
etc...

Revue pour l'étude des cellules et l'anatomie microscopique-Vol.52

Institut d'anatomie et de biologie anatomique de Berlin.

Influence du système nerveux sur la structure et le fonctionnement des organes sexuels de la femme.

par H. Stieve
(entré le 28.6.1942)

Page 190

Je décris ci-dessous uniquement des femmes parfaitement saines, qui sont mortes, de mort subite et qui, comme l'a montré l'autopsie, n'avaient en aucune partie du corps des traces quelconques de maladie passée ou actuelle.

Page 191

10 minutes et au maximum 3 heures après la mort(ce dernier cas pour 5 femmes décédées accidentellement) j'ai toujours fixé les ovaires.

Page 192

Lors des travaux effectués sur les organes servant aux recherches et lors de leur ablation, M. Fritzwein, préparateur de 1ère classe, m'a toujours donné des conseils basés sur une grande expérience.

Page 200

Je vais maintenant dire ce que j'ai pu observer chez les femmes prisonnières de droit commun. Comme base..... je ne décrirai ici que 5 cas particuliers. Il s'agit ici de femmes parfaitement saines dont deux étaient mariées.
1.B 27 ans marié, 5 enfants. Pas de menstruation depuis son entrée en prison. Après 42 jours.....constatation (anatomiques) suivantes .....

2-Mme D. 24 ans, mariée. Elle était en prison depuis 58 jours (suit l'exposé des constatations d'autopsie)

3.Mme N... 20 ans et 5 mois, célibataire, absolument saine 68 jours en prison. Jamais eu de menstruation... (suit l'exposé des constatations d'autopsie)

4-S. 20 ans et 1 mois-92 jours en prison. Parfaitement saine. Elle a reçu une nouvelle qui l'a forte impressionnée; peu de temps après, forte perte de sang du vagin...(suit l'exposé des constatations d'autopsie)

H5045 - 0005

5. Mme W. 25 ans, parfaitement saine, 54 jours en prison
(suit le compte-rendu des résultats d'autopsie)

Page 257

Il y a peu de femmes, qui, nous pouvons bien le dire, soient assez apathiques pour que leurs organes sexuels fonctionnent encore régulièrement et normalement quand, dans une ambiance modifiée, avec une alimentation différente, l'émotion morale la plus violente est particulièrement la peur de la mort les saisit

Revue pour recherches microscopiques anatomiques
52, 1942

le l'Institut anatomique de Breslau (Prof. Blotevogel)

L. Skutta : Recherches sur la coloration de la mucosité au moyen de fer de tannin

(entré le 29.7.42)

Page 573

On a examiné..... de 6 personnes éxécutées.

En comparaison on a fixé comme pour les êtres humains les organes correspondants de 3 cobayes

dito(Prof. W. Blotevogel)

Recherches sur l'estomac et le pancréas de l'homme

par Karl Sosick
(entré le 29.7.42)

Page 591

On a examiné l'estomac de 7 et le pancréas de 14 hommes sains(exécutés)

Revue pour recherches sur les cellules et
l'anatomie microscopique
Vol.53, cahier 1

Histologie du Tuber cinereum de l'homme

par K. Th. Ziesche

(de l'Institut anatomique de l'Université de Koenigsberg, Prof. Heiss, Section pour histologie et embryologie, Prof. W. Bargmann)

Ont fait l'objet de l'examen 8 tubera de cerveaux fixés sur le vif provenant de décapités de 19 à 40 ans.....

Les élèves :

.....

H5045 - 0006

Revue pour recherches sur les cellules
Vol. 31, 202-217, 1942

(de l'Institut anatomique de la Faculté de médecine d'Okayana, Japon

Cellulesdde reticulum et leurs dérivés dans les mucosités nasales de l'homme

par Masaji Sold

Les coprs mis à notre disposition pour ce travail provenaient de 30 cadavres de personnes mortes par pendaison ou de diverses maladies.....

Revue pour les recherches microscopiques et anatomiques, vol.52, 359-392, 1942

de l'Institut anatomique de l'Université de Leipzig-

Etude sur l'histotopochemie de la vitamine C dans le système nerveux de l'homme

par Max Clara
(entré le 26 Juillet 1942)

(Max Clara : maintenant Professeur d'anatomie à Munich, Chef des professeurs de Faculté du Gau de Bavière)

Page 362- Indépendamment des observations communiquées par Léopold (Léopold G.H. Recherches sur les cellules 31, 502 (1941) toutes les données des ouvrages (publiés à ce sujet) ont trait uniquement aux mammifères domestiques, particulièrement les petits mammifères de laboratoires. Combler ce vide notoire dans notre science.....

Matière travaillées et nature des Recherches

Les corps ayant servi aux recherches dont il s'agit sont ceux d'adultes sains, de différents ages, qui sont tous morts de mort subite après incarcération de durée variable. On avait fait absorber à un homme de 33 ans et 9 mois, pendant les cinq derniers jours précédant sa mort et 4 fois par jour une tablette de cebion (Merck).

De minces coupes de certaines parties de l'organe central nerveux faisant l'objet des recherches ont été conservés aussitôt après la mort dans une solution de nitrate d'argent acidifiée à 10%.

Page 389 : Chez un individu à qui on a fait prendre pendant les cinq derniers jours avant sa mort et quatre fois par jour une tablette de cebion (Merck) on n'a constaté nulle part dans les cellules nerveuses une augmentation des traces d'argent.

Revue pour les recherches d'anatomie microscopique 52, 480-502, 1942
de l'Institut anatomique de l'Université de Leipzig

H5045 - 0007

(Prof. Max Clara)

Sur la constitution du muscularis mucosae dans le tube digestif de l'homme

par Waldemar Ferdinand Weber
(entré le 3 aout 1942)

Page 482 : Matière travaillée et nature des recherches.

La matière utilisée pour les recherches provient, à une exception près d'adultes de 20 à 57 ans, morts de mort subite ; cette matière a été recueillie immédiatement après la mort. Pour chacun des 8 individus autopsiés on a découpé dans les diverses parties du tube digestif des parois d'environ 40 mm de long et 25 mm de large et on les a étandues en les étirant légèrement et uniformément sur des plaques de liège.

Revue pour les recherches d'anatomie microscopique 52,393-417,1942

de l'Institut anatomique de l'Université de Leipzig
(Prof.Clara)

Recherches sur la présence de vitamine C dans la capsule surrénale de l'homme

par Lothar Heckel
(entré le 22.5.1942)

Page 393.

S. Tonutti (1934) a sans doute examiné des capsules surrénales humaines mais on ne voit pas dans les déclarations de cet auteur s'il a examiné une seule ou plusieurs capsules surrénales. Tonutti parle certe d'abord d'un examen des capsules surrénales " d'individus exécut mais quelques lignes plus loin il écrit seulement que " dans le cas soumis aux recherches " par suite.....

Ces données peu importantes et en grande partie imprécises rendent désirable l'examen minutieux de matière parfaitement conservée provenant de personnes éxécutées.

Le Prof. D. M.Clara m'a par conséquent chargé d'examiner la présence et la répartition dans les testicules humains des granules d'argent reconnus suivant la méthode de Giraud et Leblond pour la recherche des vitamines C et en outre de les comparer à la présence et à la répartition des substances grasses trouvées avec Sudan III

PLH/PB

H5045 - 0008

II- Matière travaillée et genre de recherches

Mes recherches ont porté sur les testicules de 23 hommes adultes d'apparence saine, tous morts subitement après une durée variable de captivité.

Tableau I

Nom	âge	Durée de la captivité
I. Ko.	I8 ans	3 mois
2. Ba.	20 ans I/2	I "
3. Mer.	22 ans	2 " I/2
4. Douz.	23 ans	6 " I/2
5. Wos.	25 ans	4 " I/2
6. Ku.	25 ans I/2	I " I/2
7. Ha.	27 ans	I " 2/3
8. Mach.	28 ans	2 "
9. Mat.	3I ans	3 " I/2
I0. Odv.	3I ans	I8 " I/2
II. Vsej.	3I ans I/2	I0 "
I2. Sem.	33ans	I7 " I/2
I3. Svo. I	33 ans 3/4	25 " I/2
I4. Hol.	36 ans	2 " I/2
I5. Gloe.	37 ans	9 " D/2
I6. Chor.	37 ans	9 "
I7. Sla.	37 ans I/2	3 "
I8. Klo.	39 I/2	54 "
I9. Prok.	4I ans	4 "
20. Hai.	4I ans	24 "
2I. Kli.	42 ans	I0 "
22. Al.	44 ans	I4 " I/2
23. Dm.	42 ans	2 " I/2

Tous les testicules ont été traités immédiatement après la mort. Après un lavage rapide dans une solution de lévulose, des coupes minces sont mises dans une solution de nitrate d'argent à I0% acidifice dans laquelle on les a laissées environ 30 minutes à l'abri de la lumière;

Après lavage à l'eau distillée, les coupes ont été traitées avec une solution de fixage à 5% de soude, ensuite lavées à fond et enfin entourées d'une masse de paraffine. L'épaisseur des coupes était de 8 mm. uniformément. Les unes furent teintes en rouge de Kernacht, les autres furent placées sans teinture dans du baume du Canada.

I- A pris pendant les cinq derniers jours 4 tablettes quotidiennes de cébion.

page 409 : J'ai eu l'occasion d'examiner les capsules surrénales d'un individu du sexe masculin ayant absorbé 4 tablettes quotidiennes de cédion pendant les 5 derniers jours avant son exécution. Malgré cet apport de vitamine C synthétique, la capsule surrénale ne présente aucune augmentation sensible de corpuscules noircis par l'argent.

PL/YL

H5045 - 0009

SECRET

Dans les reportages de presse sur les camps de concentration et d'anéantissement en Allemagne, on mentionne constamment que l'on a trouvé des laboratoires de recherches et de dissection et que des médecins allemands se livrent à des expériences scientifiques sur des prisonniers; Evidemment ce sont seulement les constatations précises des hommes de science alliés et neutres qui permettront de se rendre compte du genre de ces expériences. Une partie des résultats de cette activité soi-disant scientifique exercée sur une "matière"constituée par les prisonniers dans les camps allemands de concentration peut déjà cependant être connue par les publications scientifiques allemandes d'anatomie qui sont à la disposition du public dans les bibliothèques des Universités. Un coup d'oeil sur un petit nombre de volumes de quelques unes des plus connues de ces revues scientifiques allemandes suffit à indiquer comment cette matière (Werkstoff), fut utilisée. On a bien l'habitude aussi chez nous d'envoyer aux anatomistes le corps d'un homme condamné à mort par un tribunal et celà peut aussi être le cas pour l'un ou l'autre des exemples indiqués ci-après. Mais le grand nombre des personnes tuées, (selon les quelques publications présentées, toutes d'ailleurs dans la même année I942) indique clairement que la "mort subite" de ces sujets n'est pas imputable à un jugement capital prononcé après mûre réflexion par un tribunal comme sanction d'un crime. Ces travaux méritent aussi notre attention du fait que les divers professeurs et assistants signataires responsables de ces publications, qui ont procédé, immédiatement après la mort, au prélèvement, sur les diverses victimes, de la matière expérimentale, ont dû jouer tout au moins un rôle de témoin dans la mise à mort des sujets.

PL/YL

H5045 – 0010

F. 709

Kommandantur du Camp de Concentration
Auschwitz III
Réf. K.L. I4 e 3 /Schw./ Mi.

Monowitz, le 29 Août 1944
177.875

Catégorie de la détention	Nationalité
Politiques	Juif
Droit commun	
Asociaux	
Dét. de sécurité	
Objecteurs de conscience	
Par. 175 (homosexuels)	
Trav.civ.étr.	
Juifs	
Tsiganes	
Membres de la Wehrmacht	

Etat-civil du coupable :

(Nom et prénom) : L i n d n e r, Paul
né le 29.3.95 à Vienne

Exposé des faits : (quand, où, quoi, comment ?)

le 22.8.44, à.... heures .....
sur le chantier a influencé l'Allemand du Reich, le contremaître FLAKUS, afin de lui faire transmettre des lettres. Celui-ci apporta même à l'interné à l'occasion d'une permission, 1 paquet d vivres provenant de la nièce de l'interné. Il demanda aussi à FLAKUS de faire rechercher par l'intermédiaire de sa nièce habitant à Vienne le lieu de séjour de ses parents en France.

(Camp de travail de Blechhammer, Kdo 27, Bâtiment 408).

ORDRE de SANCTION :

Conformément au régime pénal pour les camps de concentration et en vertu de l'autorité pénale disciplinaire qui m'a été transmise par le Commandant du Camp, je prononce après mûr examen la peine suivante contre le coupable :

P e i n e s d i s c i p l i n a i r e s :

..... Avertissement avec menace de sanction.
..... Heures de travail disciplinaire en dehors du temps de travail normal, sous la surveillance du Caporal SS.....
Interdiction d'écrire ou de recevoir des lettres pendant ... semaines.
Privation du repas de midi en cours de travail normal, le...
Coucher sur la dure après la journée de travail, dans une cellule au cours des nuits suivantes : .....

A r r ê t s :

Degré I moyens	Degré II aggravés	Degré III sévères	Le degré III peut être appliqué comme sanction unique ou comme aggravation ultérieure du degré II par journées intercalées.
jusqu'à 3 j.	à 42 jours	à 3jours	
Bas-flancs de bois		Sans possibilité d'être étendu ou assis.	Exécution : Degré I ou II accomplie du..... avec..... Degré III (peine unique) accomplie du..... avec.... Degré III (aggravation du degré II) appliqué le..... le.....
Cellule claire : cellule sombre			
Régime : eau et pain, tous les 4 jours régime complet.			
Jours :	:	:	:

H5045 - 0011

F.709b

Châtiments corporels : PRESCRIPTIONS :

Nombre de coups :
5
10
15
20
25

Examen préalable par le docteur : Administrer les coups à peu d'intervalle avec fouet de cuir à une seule branche, en comptant les coups ; interdiction absolue de déshabiller ou mettre à nu. L'homme à punir ne doit pas être attaché, mais étendu librement sur un banc. On ne doit frapper que sur les fesses et les cuisses.

Le coupable a déjà reçu le châtiment cor	
le	Coup.
	15

Avis du médecin :

Le détenu désigné au recto a été examiné par moi avant l'exécution du châtiment corporel ; du point de vue médical je n'ai aucune objection à l'application du châtiment corporel.

~~Contre l'application du châtiment corporel, j'objecte ce me médecin que~~ .....(mention imprimée et rayée à la plume).

Le médecin du camp :
signé : illisible
SS-Hauptsturmführ
Le Commandant du Camp :
signé : illisible
SS-Hauptsturmführe

Service central d'administration économique. Chef Groupe administr. D
Entrée : 1er Sept. 1944
Section : (2 signatures illisibles)

Contrôle de Service :

L'application du châtiment corporel est autorisée - ~~non autorisée~~ (mention rayée à la plume) - en égard à l'acte commi et à l'appui de l'avis médical ci-dessus.

Serv. Centr. Administr. économique
Chef du Groupe administr. D SS.
Camp de concentration

Oranienburg, le 2 Sept. 1944

p.O.: illisible
SS-Standartenführer

Exécuteur :

La peine du châtiment (a été appliquée) par les détenus suivants, le ... 7.9.44, ... heure

Nom : BRAASEN Joseph, N° dét. I76598
" ..... " "

- 3 mots entre parenthèses ne figurant pas dans le texte -

Témoins et contrôle :
Etaient présents au cours de l'exécution du châtiment, en tant que chefs SS. responsables et témoins :

signature manuscrite: illis. Chef du camp dét. de pr
SS-Obersturmführer
illis. Médecin du camp
SS-Hauptsturmführer
Commandant du ca

1. Décret orig. pour documents dét. prot.
2. Copie pour dossier sanctions
3. " " chef administr. D

H5045 - 0012

Camp de concentration: Auschwitz III
Division III

F. 709

Camp de travail Blechhammer
le 22 Août 1944

Arrêt disciplinaire
expédié le 29 Août 1944

N O T E -

Je signale que Lindner Paul, du Kdo 27 (Bâtiment 408), né le 29.3.95 à Vienne ..... Détenu de protection, juif, n° I77875, comme ayant déterminé l'Allemand du Reich, contremaître F L A K U S, à transmettre des lettres pour son compt Celui-ci a même apporté au détenu, à l'occasion d'une permission, un paquet de vivres expédié par la nièce du détenu. Ce dernier a demandé à Flakus de faire rechercher par sa nièce le lieu de séjour de sa famille en France. Sa nièce habite à Vienne et est de race mêlée au 1er degré. Il avoue son délit. Flakus est en prison préventive par ordre de la Gestapo de Heydebreck.

Vu (signé illisible)
S.S. Hauptsturmführer
et Commandant du camp

Vu (signé illisible)
SS. Untersturmführer

Châtiment :
25 coups de bâton

signé : A. SCHMIDT

Vu et transmis : 27.9.44 SS Unterscharführer (Div. II
le 1er chef du camp de détention
protectrice.
signé : illisible

SS-Obersturmführer

H5045 - 0013

F. 182

MINISTERE
DE LA JUSTICE

Service de Recherche
des CRIMES DE GUERRE ENNEMIS

Délégation
de la Région Parisienne
-:-:-

Le Lt. - Colonel BADIN
Délégué pour la Région de Paris du Service de recherche des Crimes de Guerre ennemis à

Monsieur le Directeur du Service
de Recherche des Crimes de Guerre ennemis
PARIS.

Nr. 763

Référence :

Votre circulaire
FC./SJ GGD 2207
du 10 Août 1945

En réponse à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous les extraits de dépositions de témoins ayant été déportés, qui me paraissent établir que les crimes commis par l'ennemi l'ont été suivant un plan prévu :

Camp de Buchenwald.

1.)- Extrait de la déposition de Mr Balachowsky, Dr. ès-Sciences naturelles, 1 Square Sully à Viroflay (Seine et Oise)

Page 13 :
" Le Block 50 était, en liaison avec le Block 46, c'est-à-dire "le Block des cobayes dont le médecin-chef était également le " Sturmbannführer DING (son autre nom est SCHULER). Les deux " Block dépendaient de MUGORWSKY , Chef suprême du Service " de Santé de Waffen S.S. pour tous les camps allemands, " c'est lui qui en avait toute la responsabilité et toutes " les actions criminelles qui ont pu être commises dans " d'autres Block, comme au Block 61, ont été signées et au- " torisées par MURGOWSKY qui avait le grade de général".

2.)- Extrait de la déposition de M. GIRARD François, 23 Boulevard Delessert à Paris (Kommando BAU.III).
Page 3
" Je n'ai pas été en butte à des sévices particuliers, j'ai " reçu autant de coups que les autres; le règlement du camp " tendant à faire mourir les détenus le plus vite possible"
Page 4
" D'une façon générale, le camp était organisé de façon à " nous faire mourir le plus rapidement possible".

3.)- Extrait de la déposition du Docteur RENET, 30 rue de Miromesnil à Paris.

H5045 - 0014

Page 10
"J'ai entendu dire à Buchenwald qu'il y avait un ordre d'Himmler "à SAUKEL, qui était Gauleiter en Thuringe, pour l'extermination du "camp de Buchenwald".

4.)Extrait du procès verbal du Professeur RICHET, 19 rue de l'Université à PARIS.

Page 10

"Les sévices ne ne sont pas tant les coups sur les personnes que la "destruction organisée et l'affaissement systématique organisé sur "la collectivité.

Extrait du rapport du même devant l'Académie de Médecine (dont la copie a été jointe au procès-verbal de la déposition citée ci-dessus) :

Page 13

"Conclusions :

"La mort lente des détenus politiques fut-elle systématique à "Buchenwald ?

"Oui, il y eut destruction systématique des infirmes, des débiles "des cachectiques, en un mot tout ce qui n'était pas utilisable "pour le travail du Reich. Cette destruction, pour hypocrite qu'elle "fût, n'en était pas moins organisée. De même pour les juifs, ce "rebut, le "Menschenmatérial" était épuisé jusqu'à épuisement com-"plet....
.....
"Il y eut également destruction systématique de la personnalité "humaine. On était un numéro, rien de plus. Et ce ne fut pas sans "idée préconçue que furent mélangés les "droit commun" et les "ré-"sistants".

.....
.....
"On parle beaucoup de tortures, d'assassinats, de pendaisons, de "chambres à gaz, etc....
"Oui, dans certains camps et le fait est actuellement prouvé, ces "procédés étaient fréquents et de règle. A Buchenwald même la mort "n'avait pas ou n'avait qu'exceptionnellement cette allure mélodra-"matique, mais elle était encore plus certaine. En 8 mois, environ, "la moitié des camarades arrivés par le même convoi que nous, ont "disparu : la faim, la fatigue, la maladie suffisaient.....

CAMP D'AUSCHWITZ
5.) Extrait de la déposition du Docteur STEINBERG, 4 rue de Navarre à PARIS :

Page 9
"Comme je vous l'ai dit précédemment, à mon arrivée en Juin 1942, "les chambres à gaz n'existaient qu'à l'état l'embryonnaire et

H5045 - 0015

"c'étaient les piqures intra-cardiaques qui étaient employées. Après "la visite d'HIMMLER qui eut lieu le 17 Juillet 1942 (que j'ai vu "moi-même au camp d'Auschwitz) l'application des gaz pour l'extermi- "nation massive fut décidée".

CAMP DE NEUENGAMME :

6.)-Extrait de la déposition de Monsieur Louis MARTIN-CHAUFFIER, 29, Avenue Henri-Martin à PARIS (Hommes de lettres)

Page 9

"Le commandant du camp de Bergen-Belsen s'appelait KRAMMER. Il a "déclaré avoir reçu l'ordre, au moment de l'avance alliée de nous "enfermer dans les Block et d'y mettre le feu. Il ne l'a pas fait "d'abord parce qu'il pensait que la dysenterie, le typhus, la faim " et la soif se chargeraient de règler notre sort à tous et, qu'en- "suite, le camp ayant été cerné, il avait été trop tard pour mettre "ce projet à exécution".

7.)-Extrait de la déposition de M. le Professeur PRENANT, Professeur en Sorbonne, 6 rue de Touiller à Paris.

Page 9

"D'après ce que m'a raconté un médecin allemand qui a travaillé à "l'hopital de Sandbosten, le chef du camp lui aurait dit qu'il "avait la responsabilité du camp, qu'aucun détenu ne devait être "livré vivant aux alliés, aussi bien les détenus que les prison- "niers de guerre. Il devait exterminer 15.000 prisonniers de guerre "et 7.000 détenus".

Gestapo de NANCY - (Meurthe et Moselle)

8.)Extrait de la déposition de M. Paul TEITGEN, Avocat, 92 Avenue de Niel à Paris (déporté ensuite à Neun-Brenn et Dachau).

Page 2

.....

"Les interrogatoires sont devenus plus brutaux et, quatre jours "avant mon évacuation de Nancy (au cours de mon dernier interro- "gatoire) je fus électrocuté d'une façon toute particulière. "J'insiste sur le fait que, en raison des méthodes employées, on "avait affaire à une organisation qui avait tout prévu. "Je reçus donc, au cours de ce dernier interrogatoire, l'électri- "cution de la verge au moyen d'un instrument qui n'était pas un "instrument de fortune, car il avait la précision, le fini d'un "instrument chirurgical. Il s'agissait d'un tube composé de deux "lames d'acier assez souples, reliées à la base pour leur donner "encore plus de souplesse munies d'une bague circulaire avec une "vis. On introduisait la verge et on serrait la vis. L'extrémité "du tube était muni d'un fil conduisant à un rhéostat. Lorsque le "courant était établi on ne sentait absolument rien, mais les dou- "leurs étaient provoquées par les ruptures de courant, qui provo- "quaient, chaque fois un choc nerveux formidable. Tout cela créait "un état assez proche de l'anesthésie car j'étais arrivé à un état "de torpeur qui m'aurait presque permis de répondre sans m'en ren- "dre compte."

H5045 - 0016

CAMP DE DACHAU

9.)- Extrait de la déposition de l'Abbé Jean DURAND, 8 bis rue de l'arrivée à PARIS :

Page 7

"..... HIMMLER avait envoyé l'ordre d'évacuer le camp de DACHAU "ou, dans le cas d'impossibilité d'évacuation, de ne laisser aucun "prisonnier vivant entre les mains de l'ennemi. J'ai vu moi-même "l'ordre signé d'HIMMLER pour le camp de BUCHENWALD.
"Les S.S. ont détruit cet ordre d' HIMMLER mais les déportés en "ont rassemblé les morceaux et nous avons pu les recoller et re- "constituer le texte, texte presqu'identique que je vous donne "ci-après :

"La reddition n'est pas à envisager"
"Le camp est à évacuer de suite. Aucun détenu ne doit "tomber vivant dans les mains de l'ennemi. Les détenus "se sont comportés d'une façon horrible vis-à-vis de la "population civile de BUCHENWALD".

O
O O

J'ajoute que les dépositions, dont j'ai fait les extraits ci-dessus vons ont été adressées aux dates et références ci-après:

1.)-	3 Avril 1945	(par lettre)	
2.)-	26 Juin 1945	bordereau	Nr. 361
3.)-	27 Juin 1945	"	Nr. 364
4.)-	16 Mai 1945	"	Nr. 230
5.)-	4 Août 1945	lettre	Nr. 692
6.)-	13 Juin 1945	bordereau	Nr. 312
7.)-	3 Juil. 1945	"	Nr. 405
8.)-	23 Juil. 1945	"	Nr. 547
9.)-	14 Juin 1945	"	Nr. 331

Copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement Provisoire de la République française,

signé : illisible

H5045 - 0017

1731 83

Le Reichsführer des S.S.
et Chef de la police allemande
S IV D2 -450/42 g-8I

Berlin SW -II
le 6 janvier 1943

SECRET

Instructions relatives aux exécutions capitales

I/ Traitement préalable.

a) Tous les cas de traitement spécial doivent être étudiés rapidement et à fond. Les faits doivent être présentés brièvement et clairement. Il faut exposer les motifs qui s'opposent à une exécution.

b) Pour les étrangers, observer les instructions des décrets spéciaux qui prévoient parfois la présentation de documents particuliers.(L'intéressé est-il susceptible d'être germanisé ? etc

c) Les propositions de traitement spécial pour allemands et membres de races assimilées doivent contenir des indications sur la situation de famille (nombre d'enfants) la profession et les antécédents politiques et pénaux de l'intéressé. Joindre en outre

I -une photographie récente
2 -une appréciation au point de vue moral.
3 -un extrait tout récent du casier judiciaire.

II/ Transmission de l'ordre d'exécution.

a) L'ordre d'exécution est transmis par exprès ou télétype à la direction compétente de la police d'Etat ou au Commandeur de la police de sûreté et du S.D. Ce service doit aviser de cet ordre :

I/ le chef supérieur de la police et des SS.

2/ le Commandant en chef ou l'inspecteur de la police de sûreté et du SD.

L'ordre est signé par le Chef du 4ème bureau du Reichssicherhauptamt ou par un délégué spécialement désigné.

b) si l'exécution est faite dans le camp de concentration, la direction de la police d'Etat se met immédiatement en communication avec le Commandant du Camp et lui communique le jour et l'heure auxquels le détenu lui sera remis. En même temps elle fait parvenir au Commandant du Camp une copie certifiée conforme de l'ordre d'exécution.

c) Des jugements de cour martiale confirmés doivent être exécutés à la demande du Chef de service de la Cour martiale, même sans l'avis du Reichssicherheitshauptamt.

H5045 - 0018

III/ Comment se font les exécutions-

Les exécutions se font pour les détenus allemands en principe au camp de concentration, c'est-à-dire au camp le plus proche de la prison où est enfermé le délinquant.

En ce qui concerne les détenus étrangers, les exécutions- pour des raisons d'exemple- se font aussi à proximité du lieu du crime.

A. Exécution dans le camp.

a) doivent assister à l'exécution :le commandant du camp (ou chef de SS délégué par lui) et le médecin du camp.

b) l'exécution par armes à feu se fait à un point du camp particulièrement désigné, et à une distance d'environ deu mètres du pare balles.

Il faut demander au condamné s'il veut tourner le dos ou le visage au mur.

Le condamné est fusillé par un peloton d'au moins 6 hommes SS se tenant à une distance d'environ 5 pas d condamné. Ce peloton est sous les ordres d'un untersturmführer SS ou d'un Oberscharführer SS.

c) Les pendaisons sont exécutées par un détenu.Elles doivent être exécutées de telle manière qu'au point de vue mécanique l'opération se fasse bien. Le prévenu effectuant la pendaison reçoit pour son travail 3 cigarettes.

d) Peu de temps avant l'exécution on informe le condamné, en présence des SS du peloton, et du commandant du camp du chef SS délégué par lui, qu'il va être exécuté. Cette déclaration se fait à peu près dans la forme suivante :

"Le délinquant a commis tel ou tel acte et de ce fait en punition de ce crime mérite la mort. Pour protéger le peupl et le pays il doit passer de vie à trépas. Le jugement va être exécuté".

e) on exécutera autant que possible les derniers désirs du condamné s'ils sont raisonnables.

f) on ne doit pas prendre de photographies ou de films de l'exécution, sauf avec mon autorisation spéciale.

g) Après l'exécution, le médecin du camp constate par écrit que la mort est survenue et il en indique l'heure.

Adresser immédiatement au Reichssicherheitshauptamt bureau IV- un compte rendu télégraphique succint.

Il n'est plus nécessaire à l'avenir de transmettre le procès verbal d'exécution ou le certificat de décès. Ces documents seront conservés par le service qui a effectué l'exécution.

h) Après chaque exécution les SS ou les fonctionnaires qui y ont pris part doivent être éclairés par le Commandant du camp ou le chef SS désigné par lui sur la légitimité de l'ex cution; ils devront en outre être influencés de telle manière dans leur for intérieur, ils ne subissent aucune inquiétude

H5045 - 0019

morale. A ce sujet, il sera convenable de souligner la nécessité de se débarrasser de tels éléments dans l'intérêt de la nation.

Ces éclaircissements devront être donnés d'une manière véritablement amicale. Ils pourront de temps à autre être donnés au cours d'une réunion de camarades.

B. Exécution en dehors du camp.

a) Doivent assister à l'exécution :

-le Chef de la direction de la police d'Etat ou un Chef SS de ce service délégué par lui-même,

-un médecin SS ou un médecin assermenté.

b) Les exécutions doivent se faire en un point approprié, non visible de l'extérieur (carrière, bois, etc...) Ce n'est que dans des cas exceptionnels que ces exécutions auront lieu dans des villages, des fermes,etc...

On tiendra compte si possible dans le choix du lieu d'exécution des recommandations du maire compétent et du chef du groupe local ainsi que des réflexions justifiées des propriétaires du terrain.

Le public ne sera pas admis à assister aux exécutions, sauf ordre contraire. Toutefois rien ne s'oppose à ce que des représentants des services directement intéressés du parti et de l'Etat y assistent. Le nombre des assistants sera réduit au minimum. Si besoin en est, on demandera pour interdire l'accès du terrain et pour la sécurité de l'opération ainsi que pour accompagner le condamné le concours de la police d'ordre.

Les chefs SS n'auront pas à accompagner le condamné. Lors de l'exécution des travailleurs civils polonais et des travailleurs civils provenant de régions autrefois soviétiques (Travailleurs de l'Est), (et s'il n'y a pas dans le cas particulier d'autre instruction ou s'il n'y a pas de raisons importantes contraires, comme par exemple des travaux de moissons urgents) les ouvriers du même groupe ethnique occupés aux environs défileront devant le poteau après l'exécution et on insistera sur les conséquences d'une désobéissance au règlement.

c) La pendaison sera effectuée par des détenus et pour les travailleurs étrangers autant que possible par des membres du même groupe ethnique. Les détenus recevront pour cette exécution chacun 3 cigarettes.

d à f) Les paragraphes 3 Ad) jusqu'à f) sont applicables par analogie.

g) Après l'exécution le médecin SS ou le médecin assermenté établit un acte de décès. On notifiera le décès au bureau de l'Etat civil compétent.Toutefois la raison du décès ne doit pas être indiquée.

Compte rendu d'exécution sera adressé télégraphiquement au Reichssicherheitshauptamt, bureau IV.

H5045 – 0020

Ce compte rendu contiendra dans la forme la plus concise les précisions suivantes :

I/ lieu d'exécution

2/ Appartenance ethnique des personnes ayant procédé à l'exécution.

3/ Accueil fait par la population à cette exécution.

h) Les directives 3 Ah) s'appliquent ici par analogie.

Les SS qui ont pris part à l'exécution seront éclairés et renseignés par le chef de la police d' Etat ou le chef SS désigné par lui.

IV. Autres mesures-

a) Le chef de service responsable doit en conscience décider si le cadavre doit être dirigé sur le four crématoire le plus proche pour y être incinéré ou mis à la disposition de la clinique universitaire la plus voisine (anatomie). Si le transport du cadavre au four crématoire ou à la salle de dissection demandait une grosse consommation d'essence, rien ne s'oppose à ce que le cadavre soit inhumé dans un cimetière israëlite ou dans la partie réservée aux suicidés d'un grand cimetière.

Les frais engagés seront supportés par la police secrète d'Etat.

b) La famille du condamné ne doit être prévenue en principe qu'après l'exécution; elle le sera par la direction de la police d'Etat compétente localement et matériellement.

S'il s'agit de criminels de droit commun la direction de la police d'Etat avertit la direction de la police criminelle compétente matériellement et celle-ci doit avertir la famille.

Si la famille du condamné n'habite pas le territoire du Reich ou s'il s'agit de polonais habitant dans les régions incorporées de l'Est, la R.S.H.A. s'occupe d'avertir éventuellement la famille.

En ce qui concerne les travailleurs de l'Est, la direction de la police d'Etat compétente avertit le bureau de placement en soulignant que la famille ne doit pas connaître la cause du décès.

L'avis de décès donné à la famille doit correspondre à la notice parue dans les journaux le cas échéant.

c) Si le condamné est allemand la direction de la police d'Etat ou la direction de la police criminelle doit, si c'est nécessaire, se mettre immédiatement en communication avec les services compétents de la Société d'assistance nationale socialiste, avec l'union des femmes,etc...en vue des secours à donner à la famille.

H5045 – 0021

V. Publications dans la presse .

En principe il n'y a pas de publication dans les journaux. Dans des cas spéciaux une demande ad hoc doit être adressée avec la proposition de traitement spécial.

VI. Rayon de validité.

Les instructions ci-dessus sont valables pour tout le territoire du Reich, le Protectotrat, l'Alsace Lorraine et le Luxembourg. Les autres services n'utiliseront ces instructions que pour autant que le permettent les circonstances locales.

Le chef SS responsable doit cependant veiller à ce qu'on n'exerce aucune brutalité malgré toute la rigueur nécessaire.

signé : H.Himmler

copie conforme
signature:
employée de chancellerie

H5045 – 0022

Le Chef de la Police de Sécurité
et du Service de Sécurité

Oslo

IV D I - IV E - I3583/43

UK 46

Oslo, le 23 février I944

Au
Service Central de Sécurité
du Reich

IV C. 2

B e r l i n

NUIT et BROUILLARD

Objet : Internement administratif prononcé contre le ressortissant norvégien, l'étudiant Björn Kristian SCHINRUD né le 8. I0. I7 à Oslo, dernier domicile Oslo, Gjeitmynsveien I5 B.

Référence : néant

Pièce jointe : -I-

Je vous prie d'ordonner jusqu'à nouvel avis l'internement (degré I) dans un camp de concentration en Allemagne du ressortissant norvégien.

Björn Kristian SCHINRUD , étudiant.

et de lui interdire des rapports avec des tierces personnes, particulièrement avec sa famille. Je me réfère à l'arrêté "Nuit et Brouill

Arrestation : I6.2.44 Transfert en Allemagne : 6.4.44
Fiche du fichier d'internement administratif est jointe

Exposé des faits : SCHINRUD possède un casier judiciaire pour transfe détournement et abus d'autorité. Pendant une période d'instruction militaire spéciale, il s'est révélé comme peu sûr en tant qu'agent de renseignement (" V-Person"). Fin I943 il a de nouveau commis une escroquerie à l'égard d'un membre de l'armée allemande. Pour des raisons d'ordre politique et militaire, on doit éviter que pour la durée de la guerre il reste en rapport avec des milieux norvégiens

LB/MD

H5045 – 0023

UK 45

2. Par arrêté du RSHA - IV C.2 (Service Central de Sécurité du Reic

N° d'internement ..... N° Général 103/42 g.
(ordre général d'internement)

l'internement administratif et le transfert dans le camp de concentration indiqué de l'individu nommé à la page précédente ont été ordonnés.

Le détenu peut supporter complètement la détention, l'internement et le travail

Il souffre de.....

Une copie certifiée conforme du mandat d'internement administratif et un extrait des rénseignements obtenus par la Police concernant les antécédents de l'interné administratif, et particulièrement les motifs de l'internement administratif sont joints.

P. A.

illisible

(Cachet: Le Chef de la Police de Sécurité
et du Service de Sécurité -Oslo

LB/MD

H5045 – 0024

Le Chef de la Police de Sécurité
et du Service de Sécurité

UK 45

Oslo, le 26.9.44

IV 6 b I - I3 583/44

(Citer la référence ci-dessus dans votre réponse)

" NUIT et BROUILLARD "

au
camp de concentration

N a t z w e i l e r

I. Objet :

Interné administratif : Bjorn S c h i n r u d
(nom et prénoms)

né le 8.IO.I7 à Oslo Département.....

Demeurant à Oslo, Gjetimyrsveien I5 B Département.....

Profession : étudiant Etat-Civil.....

Nationalité : norvégienne Appartenance ethnique.....

Juif : non Rentier: .....
) doivent
) être
) informés.

CAMP de CONCINTRATION de... 38IO
le.....

"NUIT et BROUILLARD"

38IO

Le Chef de la Police de Sécurité
et du Service de Sécurité
Oslo.

Objet : Interné administratif ..... né le.....

Référence : Votre lettre du..... n°.....

L'interné administratif ci-dessus nommé a été pris en charge ici le.....

P. O.

CAMP de CONCINTRATION de ..... le .....

"NUIT et BROUILLARD"

au
Service Central de Sécurité du Reich
- Sect. IV C, 2 -
Berlin

Objet : Interné administratif .....né le.....
Référence : Votre arrêté du .....N°d'internement.....
n° général.....

Pièces jointes : I,

L'interné administratif ci-dessus a été pris en charge ici le.....
Fiche jointe.

P.O.

(Les 3 parties de cette formule doivent être complètement remplies par les services chargés de l'internement)

U.K. 45

POLICE SECRETE D'ETAT

Bureau de la Police Secrète
d'Etat.

Berlin.....I944
Prinz-Albrechtstrasse 4.

IV A b b - N° Général I03/42 g.

MANDAT D'INTERNEMENT ADMINISTRATIF

Nom et prénoms : Bjern S c h i n r u d

Date et lieu de naissance : le 8 Octobre I9I7 à Oslo

Profession : étudiant

Etat-civil :

Nationalité : norvégienne

Religion :

Race (à indiquer pour les non-aryens) :

Domicile : Oslo, Gjetimyrsveien I5 B.
sera interné administrativement.

M o t i f s :

D'après le résultat des constatations de la Police d'Etat son attitude met en danger l'existence et la sécurité du peuple et de l'Etat.

signé : Dr. Kaltenbrunner

Certifié exact :
illisible.

SS-Hauptscharführer
(Adjudant-Chef)

Cachet : Le Chef de la Police de Sécurité et du Service de Sécurité
Oslo.

EB/MD

H5045 – 0025

H5045 - 0026

COPIE

I623 PS

L'Inspecteur Sanitaire de
la Luftwaffe

Az. N°2299/43 Insp.secrete.

Berlin W8, le 6 mars 1943
Leipziger Strasse 7

A Monsieur l'Obergruppen führer Wolff.

Monsieur le Secrétaire d'Etat Milch m'a remis, fin février, votre lettre du 21 novembre écoulé -Tgb.Nr I426/42 g. Rs. Au sujet de la mutation du Médecin Capitaine Dr.Rascher de la Luftwaffe à la Waffen S.S.

Je me déclare prêt à libérer le Médecin Capitaine Dr. Rascler de la Luftwaffe, bien que le médecin du Reich, le Gruppenführer SS Dr.Grawitz, m'ait informé ne pas pouvoir me donner un remplaçant et à le mettre à la disposition des Waffen S si toutefois Rascler est d'accord. Je le questionnerai à ce sujet

Votre opinion, toutefois, suivant laquelle, en ma qualité de directeur responsable de tous les travaux de recherches médico scientifiques, j'aurais manifesté une certaine opposition aux expériences de réfrigération appliquées aux hommes et par là entravé leur développement, est fausse. J'ai, en effet, approuvé immédiatement lesdites expériences, étant donné que nos expérienc préliminaires sur de grands animaux étaient terminées et qu'elles devaient être complétées. D'autre part, il est absolument invraisemblable qu'en ma qualité de responsable des progrès fait sur la possibilité de sauvegarde de nos aviateurs, je ne fasse pas tout mon possible pour favoriser ces travaux. Lorsque Rascler me fit connaître, en son temps, ses désirs, j'y ai aussitôt accédé. Les difficultés, Monsieur Wolff, proviennent d'ailleurs. Il s'agit, en effet, d'une question d'amour-propre personnel des différents savants, dont chacun veut être seul à présenter de nouveaux résultats d'expériences, qui très souvent, ne peuvent être obtenus qu'après un gros effort désintéressé, exécuté en commun. A ce sujet aucun n'est innocent, Rascler non plus !

Si Rascler désire organiser, dans le cadre des Waffen SS un Institut de recherches propre, je ne m'y oppose nullement. Tous les travaux du ressort de la médecine de la navigation aérienne seraient placés de toute façon, sous mon contrôle scientifique, en une qualité de directeur de la médecine de la navigation aérienne allemande. Cet Institut serait placé sous le contrôle administratif, du Médecin du Reich SS, le Gruppenführer SS, Dr. Grawitz.

Les travaux ne peuvent, cependant pas être poussés plus loin actuellement, car pour cela il est indispensable d'avoir une chambre à basse pression qui peut présenter les caractéristiques non seulement des hauteurs stratosphériques, mais également de la très basse température dans la stratosphère. Il n'existe cependant pas encore une pareille chambre en Allemagne. La construction d'une "Grande Chambre" a été entreprise dans le cadre du Nouvel Institut de Recherches concernant la médecine de la navigation aérienne de Berlin et, j'espère, pouvoir la faire terminer dans le courant de l'année.

H5045 – 0027

Au cas où, par contre, Rascler désirerait entreprendre des expériences d'un autre genre, en dehors du problème des hauteurs et des basses températures, ceci ne dépendrait plus de mon contrôle (médecin de la navigation aérienne), mais de celui de l'Inspecteur du Service de Santé militaire) (médecin de l'Armée) à qui il devrait s'adresser.

Je m'entretiendrai personnellement de toute cette question et en bonne camaraderie avec Rascler et vous ferai ensuite parvenir à nouveau des recherches à ce sujet.

signé :
illisible.

PH/YL

H5045 - 0028

RF-349
Rec'd 30/1/46
Sokal

- 3479 - F.T.

Document P.S.1584

Dr. Ing. H. KAMMLER
S.S. Gruppenführer et Generalleutnant
des Waffen S.S.
D.L.O. Dr. Ka/Sei.

Blu-Grünewald, le 19.2.44
rue Taunus, 8

Affaire d'Etat - SECRET

Annexes 3

Au Reichsführer SS - Etat Major Personnel
du bons soins du SS Obersturmbannführer
Dr. Brandt - BERLIN SW 11
rue du Prince Albrecht 8

Cher camarade Dr. Braudt,

Inclus je vous envoie les originaux du télétype, du Reichsmarschall N° 0170 du 14.2.1944, d'un télétype au Reichsmarschall et d'un autre adressé au Chef du SS - W.V. Hauptant, que j'avais emportés par inadvertance.

C'est par oubli que je n'ai pas remis ces pièces après avoir fait mon rapport au Reichsführer SS étant donné que j'ai dû me faire conduire immédiatement à Rostenburg pour parvenir à prendremon train.

Heil HITLER

votre

SS Gruppenführer et
Generalleutnant der
Waffen SS.

H5045 – 0029

DD/SG. 1584 P.S.

SERVICE CENTRAL DE SECURITE DU REICH

BUREAU DES MESSAGES TELETYPES

F.S. N° 24.4II

DOCUMENT D'ETAT - SECRET

E C L A I R

KR - RM - ASIEN - NR CI70 I4/2 20,30 = SEM = GKDOS

Au Reichsführer SS, Monsieur le Reichsminister Himmler
Berlin, S W II.

Référence : lettre TGB n° 72/44
Objet : formation de la 7.ème Escadrille d'aviateurs du Groupe Z.8 V.7

Cher Himmler,

Votre voeu de mettre sur pied une nouvelle escadrille du groupe à affectation spéciale V.7 d'aviateurs m'est parvenue et j'en ai ordonné l'examen à l'Etat-Major d'opération de l'armée de l'air.

En même temps, je vous prie de tenir à ma disposition pour l'armement de l'aviation une quantité aussi importante que possible de prisonniers KZ, étant donné que l'expérience faite jusqu'à présent a démontré que cette main-d'oeuvre pouvait très bien être employée. La situation de la guerre aérienne rend nécessaire le transfert sous terre de l'industrie. Justement, en ce point, la question du travail et du campement se trouve particulièrement bien résumée pour les prisonniers. K.Z..

Ces mesures sont nécessaires pour mettre en sécurité la fabrication, qui est en train de se développer, des avions les plus modernes. Le Führer, lors de sa visite à Insterburg a accordé une grosse importance à ces avions.

Des pourparlers ont déjà eu lieu entre mes services et les vôtres. Je vous serais particulièrement reconnaissant de bien vouloir me soutenir dans l'accomplissement de cette tâche.

Heil HITLER

Votre GOERING, Reichsmarschale du Grand Reich allemand.

ADJ. NR 391/44 GK DOS

H5045 – 0030

- 3442 - F.T.

Document 1584 P.S.

Le Chef des S.S. du Reich
Etat-Major Personnel

Feld Kommandastelle
le 9 - 3 - 1944

OBJET : Emploi de détenus dans l'industrie aéraunoti - que

REFERENCE : Télétype du 14.2.1944

AFFAIRE d'ETAT

Très honoré Monsieur le Reichmarschall,

Comme suite à mon télétype du 18/2/1944, je vous transmets ci-joint une vue d'ensemble sur l'emploi des détenus dans l'industrie aéraunotique.

Il ressort de cette vue d'ensemble qu'actuel lement 36.000 détenus environ sont employés pour les besoins de l'aviation. On prévoit une augmentation jusqu'à 90.000 détenus au total.

Entre temps, le Ministre de l'Air et le Chef de mon service d'administration économique le SS. Ober gruppenführer et général de la WaffenS.S. POHL, les fa - brications seront discutées, fixées et menées à bonne fin.

Nous aiderons avec toute les forces mises à notre disposition.

Le devoir de monservice d'administration économique n'est cependant pas accompli du seul fait que l'on a mis lesprisonniers à la disposition de l'In dustrie aéraunotique, étant donné que le S.S. Obergrep- penführer POHL et ses collaborateurs s'occupent, par un contrôle et une surveillance incessante des Komman dos la cadence du rendement et exercent ainsi une influ ence sur la production.

Je pense qu'il serait bon de considérer qu'en augmentant la part de nos responsabilités, grâce à une cadence plus poussée de la production générale, il y aurait lieu d'enregistrer un rendement supérieur.

Depuis un certain temps déjà, nous avons éga lement transformé notre propre exploitation de carrière pour les fabrications de l'aviation. Ainsi, par exemple, les prisonniers précédemment occupés dans les carrières travaillent maintenant à FLOSSENBURG près de WEIDEN au programme de l'avia tion de chasse pour la Messerschmitt A.G. de Regensburg.

- 3442 -

H5045 - 0031

Après le bombardement qui eut lieu en son temps à Regensburg les usines avaient vu, dans l'achvement des hangars une occasion favorable pour nos tailleurs de pierre et notre main d'oeuvre, d'entreposer une partie de ses fabrications. Après agrandissement un total de 4.000 prisonniers travailleront là - bas . Nous produisons actuellement par mois, avec 2000 hommes, 900 séries de " Nez " et de radiateurs, ainsi que 120.000 pièces détachées de différents modèles pour chasseru N° 109.

A ORANIENBURG; dans les usines Heinkel, nous avons déjà mis actuellement 6.000 prisonniers au travail pour construire des modèles N° 117. Ceci représente 60 % de l'effectif total de l'usine.

Lesprisonniers travaillent da façon irréprochable. Jusqu'à présent, chez Heinkel, 200 projets d'amélioration de fabrication soumis par le groupe des prisonniers ont trouvé leur utilisation et ont été primés. Nous portons cet effectif à 8.000 prisonniers.

Nous avons mis aussi des femmes prisonnières au travail dans l'Industrie aéronautique. Par exemple à l'usine de constructions mécaniques de Neubrandenburg, travaillent naturellement 2.500 femmes, à la construction d'appareils lancé bombes et de gouvernails (Rudermaschinen)

L'entreprise a remis tout le travail en série entre les mains des prisonniers. Durant le mois de Janvier 30.000 appareils lance bombes ainsi que 500 gouvernails ont été fabriqués là bas. Nous augmentons le nombre des incorporées à 4.000 femmes. Le rendement des femmes est parfait.

Nous produisons également dans notre propre usine de Butschowitz près de Brünn, du matériel pour l'aviation, là cependant, avec l'aide d'ouvriers civils Cette usine livre 14.000 empennages en bois pour les modèles 109 à la Messerchmitt A.G. Augsburg

Le transfert sous terre des ateliers de pro - duction de l'Industrie de l'Aviation nécessite une nouvelle incorporation d'environ 100.000 prisonniers.

Les projets concernant cette incorporation sont actuellement en cours à la suite de votre lettre du 14.2.1944.

Je vous tiendrai régulièrement au courant sur ce point, très honoré Reichsmarschall.

Heil HITLER

(signature)

H5045-0031A

TRAVAIL DES DETENUS POUR L'INDUSTRIE DE L'AVIATION

Camp et usine	Nombre de détenus		Heures de travail fournies au mois de Janvier
	Prévus	Employés	
AUSCHWITZ			
Etat Major de construction de DCA	250	191	48 788
Ost-Maschinenbau Gmbh Schwientochlowitz	1 500	730	196 067
Siemens u.Schukert Auschwitz	1 500	90	19 240
BUCHENWALD			
Erla-Maschinenwerk Gmbh Leipzig	2 800	1 550	176 105
Junkers-Flug-und Motorenwerke A.G. Schönebeck	2 000	1 310	362 619
Leichtmetallwerke Rautenbach, Wernigerode	1 200	772	189 832
Polte, Arnstadt	100	87	24 112
DACHAU			
Laboratoire de recherches sur la haute fréquence	15	15	3 290
BMW München-Allach	12 000	3 434	908 606
Dornier-Werke Gmbh Neuaubing	3 000	60	9 527
Dr.Ing.Kimmel, [illegible] Munich	25	23	7 925
Institut de recherches aéronautiques [illegible] Munich	400	40	-
Messerschmitt AG Augsburg-Haunstetten	3 400	2 695	740 640
Gablingen	600	352	
Dachau	600	192	35 766
Kottern	1 000	341	57 050
Planungsstelle d; Luftw., Sudelfeld	25	25	4 660
Präzifix, Dachau	400	356	94 067
H.Sachse KG, Kempten	1.000	374	91 630
FLOSSENBURG			
Usine céramique Gmbh, Flossenbürg	4 000	1 911	422 158
Erla-Maschinenwerk Gmbh, Johanngeorgstadt	600	546	117 524
Mülsen	500	30	-
Usine céramique Nauzchlia (Bohemia)	100	100	10 764
Luftfahrtgerätewerk: Zwodaul	1 500	199	28 314
Report	38 515	15 423	3 548 684

H5045 - 0032

Camp et usine	Nombre des détenus Prévus	Employés	Heures de travail au mois de janvier
Report	38 515	15 423	3 548 684
HERZOGENBUSCH			
Usine céramique Gmbh, Herzogenbusch	600	411	35 248
Feldbauamt 3 d.Luftw	1 000	265	64 800
MAUTHAUSEN			
Usine céramique Gmbh, Mauthausen	500	423	82 632
Flugmotoren Gmbh Wiener-Neudorf	3 000	1 983	417 328
Heinkel-Werke AG Schwechat	3 200	2 065	486 206
NATZWEILER			
Usine céramique Gmbh Natzweiler	400	261	63 221
NEUENGAMME			
Enstram, Hamburg Bergedorf	80	80	21 554
Massap Gmbh, Hamburg Langenhorn	120	110	31 422
RAVENSBRUECK			
Erprobungstelle d. RLM, Peenemünde-W	600	598	125 000
Gerätewerk Pommern Stargard	550	283	81 129
Heinkel Werke AG Barth	2 000	1 721	435 155
Mechan. Werkstatt. Gmbh: Neubrandeburg	4 000	1 981	529 126
Siemens u.Halske, Berlin Werk Ravensbrück	2 400	872	242 867
Silva-Metallwerke Gmbh, Genthin	600	596	154 224
Veltener Maschinenbau Gmbh Velten	600	596	146 873
SACHSENHAUSEN			
Heinkel-Werke AG Oranienburg	6 500	5 939	1 699 978
Luftschiffbau Zeppelin Gmbh Oranienburg	300	221	54 006
CAMPS DE CONCENTRATION DEL'EST			
Direction des constr. pour l'aviat. Spilve	1 000	1 000	280 776
Direction des constr. en campagne 3/1 Kovno	1 000	829	222 186
Flakbeuteinstandsetzungswerkstatt, Kovno	200	162	4 920
Kopperschmidt u.Söhne: Riga	20	20	6 160
Report	67 185	35 839	8 733 495

H5045 – 0033

Camp et usine	Nombre des détenus		Heures de travail au mois de Janvier
	Prévus	Employés	
Report :	67 185	35 839	8 733 495
Ces jours les emplois suivant ont été cités			
BUCHENWALD			
Anhydrit	10 000	–	–
Ago, Oschersleben	1 500	–	–
GROSS-ROSEN			
Fame, Bunzlau	1 500	–	–
MAUTHAUSEN			
Esche II	10 000	–	–
NATZWEILER			
Gerätewerk Pommern Gmbh, Werk Thionville	600	–	–
Total	90 785	35 839	8 733 495

Le chef du bureau central
d'administration et d'économie SS

Berlin, le 21 Février 1944

Signé : P O H L

SS- Obergruppenführer et Général des Waffen-SS

H5045 - 0034

 Document P.S. 1584 (suite)

Le Reichsführer SS
Etat Major personnel

Feld Kommandostelle
le 29 Avril 1944

Tgb. N° 1914/44 gch.Kds.
H.

Concerne : Etat Major de l'Aviation de Chasse

Au Obergruppenführer SS POHL
BERLIN

Cher Obergruppenführer,

Conformément à la remarque écrite du Reichsführer SS lui-même, je vous envoir ci-joint une lettre du Reichsminister SPEER, du 17.4.1944, vous priant de bien vouloir en prendre connaissance

Heil HITLER

signé : ILLISIBLE
SS - Standartenführer

1 pièce jointe

J'ai pris copie de la lettre et l'ai enfermée ici pour mettre au dossier. (texte manuscrit)

H5045 - 0035

 Document P.S. 1584 (suite)

MESSAGE TELETYPE

SS Obergruppenführer POHL - BERLIN -

Chef Obergruppenführer,

Jevous transmets ci-dessus, par ordre du Reichs - führer SS, message télétype du SS Obergruppenführer FRANK ainsi que la réponse du Reichsführer SS avec prière de porter le fait à la connaissancedu SS Grup - penführer Dr. Kammler.

Heil HITLER

Votre

signé : Dr. Brandt
SS. Oberstumbamführer

S.4.44
H.

H5045 - 0036

File Copy
Rec^d 29th January 1946
[illegible]
for Secretary

H-5045

LIVRE DE DOCUMENTS ANNEXES

au LIVRE II

-:-:-:-:-:-:-

CAMPS DE CONCENTRATION

FRENCH DOCUMENT BOOK ANNEX

PART II

CONCENTRATION CAMPS

Préparé par

Mr DEBENEST
Chef de Section

Présenté par

Mr DUBOST
Délégué Adjoint

Camps de Concentration